

C.E.A.S.

Centre d'Études et d'Action Sociale de Vendée

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

De l'exercice clos le 31 décembre 2017



FIRCO - Challans

Parc d'activités de Pont-Habert - CS 90225 Sallertaine
85302 CHALLANS cedex
T 02 51 93 26 64
F 02 51 35 67 25
M challans@firco.fr

FIRCO - Nantes

3, rue Robert Schuman - ZAC Montagne Plus - CS 10004
44620 LA MONTAGNE
T 02 40 65 57 60
F 02 40 65 48 01
M lamontagne@firco.fr

C.E.A.S.

Association

RCS LA ROCHE-SUR-YON 304 600 885

Siège social : 22 Rue Anita Conti – BP 674

85016 LA ROCHE SUR YON CEDEX

A Mesdames, Messieurs les membres de l'assemblée de l'association C.E.A.S.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, en date du 26 juin 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.E.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 relative aux « Autres Informations (DLA) » exposées dans l'annexe de vos comptes annuels concernant les soldes des fonds d'ingénierie antérieurs.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CC

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par votre association, nous avons porté une attention particulière aux modalités de comptabilisation et de recouvrement des subventions attribuées à l'association et à l'analyse des comptes de tiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association C.E.A.S.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à La Roche sur Yon,
Le 20/06/2018

Pour la société **Audit Conseil FIRCO**
Commissaire aux comptes



Céline GARCIA

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Poitiers.

ANNEXE 1

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

cc

ANNEXE 2

COMPTES ANNUELS

- ✓ BILAN

- ✓ COMPTE DE RESULTAT

- ✓ ANNEXE

CEAS Vendée Association

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au: 31/12/2016	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	13 387	13 035	351	547
		Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes				
	TOTAL	13 387	13 035	351	547	
	Immobilisations corporelles	Terrains	39 559	3 204	36 355	36 646
		Constructions	475 838	201 772	274 066	289 854
		Inst. techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles	78 549	76 568	1 980	1 671
		Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
	TOTAL	593 947	281 545	312 402	328 172	
Immobilisations financières (2)	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés	162		162	161	
	Prêts Autres immobilisations financières	3 500 335	3 500	335	335	
TOTAL	3 997	3 500	497	496		
Total I		611 332	298 081	313 250	329 217	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commande		379		379	
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés	64 182		64 182	45 961
		Autres créances	21 201	4 861	16 339	38 854
	TOTAL	85 383	4 861	80 521	84 816	
	Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités	139 603		139 603	167 552
Charges constatées d'avance (4)		279		279	850	
Total II		225 645	4 861	220 783	253 219	
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		836 977	302 943	534 034	582 436	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

CEAS Vendée Association

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	173 907	173 907
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	127 162	326 962
	Report à nouveau		-171 907
	Résultat de l'exercice	-36 788	-27 892
Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
	Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)			
Total I		264 282	301 070
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	102 428	56 748
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 810	14 416
	Dettes fiscales et sociales	70 244	102 626
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	53 041	52 201
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	21 227	55 373	
Total III		269 751	281 366
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		534 034	582 436
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	269 751	281 366
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Audit Conseil FIRCO
Société d'Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
 20, rue Abbé Artarit
 85000 LA ROCHE-SUR-YON
 Tél. 02 51 62 46 28 - Fax 02 51 62 96 96
 432 498 257 RCS la Roche s/yon - APE 741 C

CEAS Vendée Association

Période de l'exercice 01/01/2017 31/12/2017
 Période de l'exercice précédent 01/01/2016 31/12/2016

* Mission de Présentation Voir le rapport

Audit Conseil FIRCO
 Société d'Expertise Comptable
 Commissariat aux Comptes
 20, rue Abbé Artarit
 85000 LA ROCHE-SUR-YON
 Tél. 02 51 62 46 28 - Fax 02 51 62 96 96
 432 495 257 RCS la Roche s/Yon - APE 741 C

		Exercice	Exercice précédent		
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : Biens				
	Services liés à des financements réglementaires				
	Autres services	152 359	235 361		
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	152 359	235 361		
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Cotisations	723	1 057		
	Dons				
	Legs et donations				
	Subventions d'exploitation	247 467	174 913		
	Produits liés à des financements réglementaires				
Ventes de dons en nature					
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	6 979	6 496			
Autres produits	664	270			
Total des produits d'exploitation I		408 193	418 099		
Charges d'exploitation	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	5 498	7 327	
		Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (1)		73 420	72 773	
	Impôts, taxes et versements assimilés		9 677	9 082	
	Salaires et traitements		239 804	225 288	
	Charges sociales		96 200	92 231	
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	17 317	18 860
		• sur actif circulant : provisions	provisions		
		• pour risques et charges : provisions			
Subventions accordées par l'association					
Autres charges		13	5 451		
Total des charges d'exploitation II		441 932	431 015		
Résultat d'exploitation (I-II)		-33 738	-12 915		
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III				
	Déficits ou excédents transférés IV				
Produits financiers	Produits financiers de participations	95	139		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 585			
Total des produits financiers V		95	1 725		
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées	1 214	1 243		
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières VI		1 214	1 243		
Résultat financier (V-VI)		-1 118	-482		
Résultat courant avant impôt (I-II-III-IV+V-VI)		-34 857	-12 433		
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier				

CEAS Vendée Association

Période de l'exercice 01/01/2017 31/12/2017

Période de l'exercice précédent 01/01/2016 31/12/2016

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		18 000
	Total des produits exceptionnels VII		18 000
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 931	34
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		33 424
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	1 931	33 458
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-1 931	-15 458
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI			
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		408 289	437 824
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		445 077	465 717
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		-36 788	-27 892
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			



KPMG Entreprises
Nantes Atlantique Vendée
14 rue Montesquieu
ZAC du Moulin Rouge
CS 10629
85016 La Roche-sur-Yon Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 51 09 83 00
Télécopie : +33 (0)2 51 62 72 37
Site internet : www.kpmg.fr

Audit Conseil *FIRCO*
Société d'Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
20, rue Abbé Artarit
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 62 46 28 - Fax 02 51 62 96 96
432 495 257 RCS la Roche s/Yon - APE 741 C

Association C.E.A.S.

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2017
Montants exprimés en EUR**



1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

L'exercice qui vient de s'achever n'a été marqué par aucun fait caractéristique.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, le cas échéant modifié par les règlements ANC 2015-06 et ANC 2016-07, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Audit Conseil *FIRCO*
Société d'Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
20, rue Abbé Artarit
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 62 46 28 - Fax 02 51 62 96 96
432 495 257 RCS la Roche s/Yon - APE 741 C

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

2.1.2 Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

2.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire. Ils sont considérés comme correspondant aux amortissements économiquement justifiés.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	7 à 40 ans
Agencements terrain	Linéaire	15 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 7 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans

2.1.4 Tableau des immobilisations

Cf. tableau des immobilisations.

2.1.5 Tableau des amortissements

Cf. tableau des amortissements.

2.1.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'achat.

Audit Conseil FIRCO
Société d'Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
20, rue Abbé Artart
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 62 46 28 - Fax 02 51 62 96 96
432 498 287 RCS la Roche sur-Yon - APE 741 G



Tableau des immobilisations

CEAS Vendée Association

Audit Conseil FIRCO
Société d'Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
20, rue Abbé Artarit
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 62 46 28 - Fax 02 51 62 96 96
432 495 287 RCS la Roche s/Yon - APE 741 C

Immobilisations		Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	13 387				13 387
	Total II	13 387				13 387
Immobilisations corporelles	Terrains	39 559				39 559
	Constructions	475 838				475 838
	Install. techn., matériel, outillage					
	Install.générales, ag. am. divers	22 528				22 528
	Matériel de transport	10 769				10 769
	Mat. bur. et informatique, mobilier	43 900	1 350			45 250
	Immob. corp. en cours					
	Avances et acomptes					
	Total III	592 597	1 350			593 947
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des part.					
	Autres titres immobilisés	161	1			162
	Prêts et autres immob. financières	3 835				3 835
	Total IV	3 996	1			3 997
Total général (I+II+III+IV)		609 980	1 351			611 332



Tableau des amortissements

CEAS Vendée Association

Audit Conseil FIRCO
Société d'Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
20, rue Abbé Artarit
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 62 46 28 - Fax 02 51 62 96 96
432 498 257 RCS la Roche s/yon - APE 741 C

Immobilisations		Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	12 839	196			13 035
	Total II	12 839	196			13 035
Immobilisations corporelles	Terrains	2 913	291			3 204
	Constructions	185 984	15 788			201 772
	Install. techn., matériel, outillage					
	Install. générales, ag. am. divers	22 451	77			22 528
	Matériel de transport	10 769				10 769
	Mat bur. et informatique, mobilier	42 306	963			43 270
	Immobilisations grevées de droits					
	Total III	264 424	17 120			281 545
Total général (I+II+III)		277 263	17 317			294 581

Dépréciation des immobilisations financières

Immobilisations	Valeur actuelle	Valeur nette comptable	Dépréciation	Dotation/ Reprise	
				Montant	Compte utilisé
Prêt	3 500	-	3 500	3 500	297 400

2.1.7 Actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

2.1.8 Provision sur créances

Une provision sur créances est constituée lorsqu' apparaît une perte probable. Le montant de la provision est constitué compte tenu des circonstances et du principe de prudence.

Cf. tableau des réserves et provisions.

2.1.9 Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

Audit Conseil FIRCO
Société d'Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
20, rue Abbé Artarit
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 62 46 28 - Fax 02 51 62 96 96
432 498 287 RCS La Roche s/yon - APE 741 C

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmen- tations B	Dimi- nutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Réserves	326 962	-	199 800	127 162
Report à nouveau	-171 907	199 800	27 892	-
Résultat comptable de l'exercice :				
- N-1	-27 892	27 892	-	-
- N	-	-	36 788	-36 788
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme	173 907	-	-	173 907
Total	301 070	227 692	264 480	264 282

2.2.2 Dettes financières

Cf. tableau état des emprunts.

2.2.3 Autres dettes

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an

Audit Conseil FIRCO
Société d'Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
20, rue Abbé Artarit
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 62 46 28 - Fax 02 51 62 96 96
432 498 287 RCS La Roche s/yon - APE 741 G

2.2.4 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 21 228 € TTC. Ils correspondent essentiellement à des formations facturées mais non réalisées.

2.2.5 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée lorsqu'une charge ou une perte future nettement précisée, est rendue probable par des événements survenus au cours d'exercice ou à la date de clôture des comptes sociaux.

Etat des emprunts au 31 décembre 2017

Nom du prêteur	Capital emprunté à l'origine	Taux	Date 1 ^{er} échéance	Date nième échéance	Nombre d'échéances	Capital restant dû au 31.12.2016	Nouveaux emprunts de la période	Remboursement de l'exercice	Capital restant dû au 31.12.2017	Restant dû à un an au plus	Restant dû à plus d'un an et à 5 ans au plus	Restant dû à plus de 5 ans	Intérêts restant à courir
EMPRUNT CAISSE EPARGNE	80 000	3,510	juin-06	mars-21	60T	27 064,72		6 011,38	21 053,34	6 225,17	14 828,17	0,00	1 315,76
EMPRUNT CAISSE EPARGNE - BFR	30 000	1,240	nov-17	oct-22	60M	0,00	30 000,00	970,34	29 029,66	5 864,31	23 165,35		893,70
EMPRUNT CREDIT AGRICOLE	100 000	1,670	déc-05	nov-20	180	29 617,39		7 523,29	22 094,10	7 557,76	14 536,34		79,80
EMPRUNT FONDES - BFR	30 000	2,000	nov-17	août-22	20T	0,00	30 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00		2 183,92
Total	240 000					56 682,11	60 000,00	14 505,01	102 177,10	19 647,24	82 529,86	0,00	4 473,18

3 Autres informations

3.1 Engagements

3.1.1 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	-	16 684	16 684

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés, au titre de l'indemnité de départ à la retraite, s'élève à 16 684 €.

Cet engagement est déterminé à partir de la méthode prospective et des paramètres suivants :

- Taux d'actualisation : 1,30 % (taux Iboxx 31/12/2017) ;
- Taux de progression des salaires : 1 % par an ;
- Table de mortalité INSEE TD 2004/2006 ;
- Taux de turn over faible ;
- Modalités de calcul de l'indemnité :

Ancienneté	IDR
10 ans	0,5 mois
15 ans	1,0 mois
20 ans	1,5 mois
30 ans	2,0 mois

Audit Conseil FIRCO
Société d'Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
20, rue Abbé Artarit
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 62 46 28 - Fax 02 51 62 96 96
432 498 287 RCS La Roche s/yon - APE 741 C

3.1.2. Engagements financiers

- Garantie d'emprunt accordée par la Mairie de La Roche-sur-Yon, en date du 21 septembre 2005, au profit du Crédit Agricole (50 000 €) et de la Caisse d'Epargne (40 000 €) ;
- Garantie d'emprunt accordée par le Conseil Général, en date du 9 décembre 2005, au profit du Crédit Agricole (50 000 €) et de la Caisse d'Epargne (40 000 €).
- Cautionnement à hauteur de 50 % de France Active Garantie, en date du 23 septembre 2017, concernant l'emprunt de 30 000 € de la Caisse d'Epargne.

3.1.3 Formation professionnelle continue

Origine des fonds	Montants
Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers	
— Entreprises	46 799
— Organismes collecteurs ou gestionnaires de fonds de la formation	20 968
— Particuliers	8 845
	76 612
Ressources provenant des Pouvoirs Publics	
— Région	153 238
— Etat / Autres collectivités territoriales	19 667
— Pôle Emploi	425
	173 330
Total des ressources	249 942

3.2 Autres informations (DLA)

- Soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emplois ;
- Convention triennale attributive de subvention d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) ;
- L'Etat, Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, le CRESS, la caisse des dépôts et consignations et le Conseil Régional des Pays de Loire, ont confié au CEAS, pour l'année 2017 l'animation d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) ;
- Pour ce faire, le CEAS s'est vu attribuer la gestion d'un fonds d'ingénierie, destiné à l'achat de prestations individuelles et collectives au bénéfice de structures développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

— Le fonds d'ingénierie

	Convention Ingénierie	Versement (1)	Utilisation	
			Prestations régliées en 2017 (2)	Engagements prestations non réglées en 2017
Année 2017 (reçu)	103 782	62 804	28 810	33 994
Total utilisation			103 782	

4672 Convention DLA : $(1) - (2) = 33\,994 \text{ €}$.

Le solde des opérations non soldées au titre du fonds d'ingénierie du DLA figure à l'actif et au passif du bilan du CEAS pour les montants sus indiqués :

Solde des conventions DLA antérieures	Total	Dettes ingénierie	Créances ingénierie	Créances ingénierie et fonctionnement
— Années antérieures	19 046	23 909	-	- 4 861

3.3 Rémunération des dirigeants

Les membres du bureau de l'association ne perçoivent aucune rémunération.

3.4 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 1 911 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Au bilan, il a été imputé en moins du poste IS à payer pour 1 911 € (pour la part du CICE utilisé pour réduire le solde d'IS à payer).

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Audit Conseil FIRCO
 Société d'Expertise Comptable
 Commissariat aux Comptes
 20, rue Abbé Artarit
 85000 LA ROCHE-SUR-YON
 Tél. 02 51 62 46 28 - Fax 02 51 62 96 96
 488 498 887 RCS la Roche sur Yon - APE 741 €